

Additif N°1 au DAON N° 03/CPMP/MPME/ANARPAM/2021

Relatif à L'acquisition Acquisition de matériels de transport en deux (02) lots distincts

Article 1 : Préambule

Cet additif fait suite à la demande de clarification de certains candidats.

Article 2 : Le point 3 de l'Avis d'Appel d'Offre (AAO) est modifié comme suit :

Avis d'Appel d'Offre

3. L'Agence Nationale de Recherches Géologiques et du Patrimoine Minier (ANARPAM) sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour L'acquisition de matériels de transport en deux (2) lots distincts conformément aux spécifications contenues dans le Cahier des Clauses Techniques :

Lot 1 : Acquisition de trois (03) véhicules légers ;

Lot 2 : Acquisition de huit (08) véhicules tout terrain (4X4) doubles cabines.

Article 3 : Prévalence

Les clauses du présent additif prévalent sur toutes les dispositions de l'avis d'appel d'offre du **DAON N° 04/CPMP/MPME/ANARPAM/2021.**

Article 4 : Autres articles

Les autres articles du DAON restent inchangés.

